

MINISTERE DE LA DEFENSE

ARMEE DE L'AIR

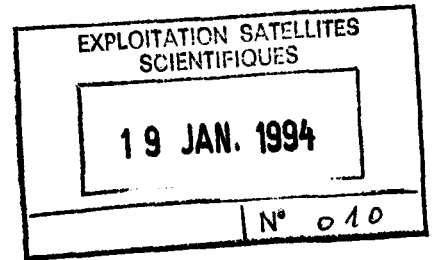
N° 41 /DEF/EMAA/BPRE/ESP

A PARIS, le 17 JAN. 1994

AR PV

CNES / SEPRA

A l'attention de M. VI



BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Procès-verbal n° 500/1993 du 30/11/93 Gendarmerie Nationale	1	" POUR INFORMATION " ----- Le Chef du Bureau des Programmes pour la Recherche et l'Espace de l'E.M.A.A.
TOTAL.....	1	

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

UNITÉ (CLAIR)

BT:

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

500 / 1993

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)

Le cinq octobre mil neuf cent quatre vingt treize.

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE CAS

OBJET DE LA PROCÉDURE

NATURE DES FAITS: Apparition d'O.V.N.I.

A porter au BDA

NUMÉRO D'ORDRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

- 1 - SYNTHÈSE.
- 2 - FICHE DE CORRESPONDANCE TRANSMISE AU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA METEOROLOGIE A 1
- 3 - REPONSE DU CENTRE METEOROLOGIQUE
- 4 - FICHE DE CORRESPONDANCE TRANSMISE AU COMMANDANT DE LA STATION HERTZIENNE A , COMMUNE DE
- 5 - REPONSE DU COMMANDANT DE LA STATION HERTZIENNE.
- 6 - AUDITION DE L. , D (Témoïn).
- 7 - AUDITION DE L. , Y (Témoïn).
- 8 - AUDITION DE P , Y (Témoïn).
- 9 - AUDITION DE R , S (Témoïn).
- 10 - ARTICLE DE PRESSE RELATANT LE MEME PHENOMENE.

CIRCONSCRIPTION DE GENDARMERIE 1
 22 DEC. 1992
 N° /3
 DESTINATAIRE B000

EM RA. ATL BDA	
	ATT COM
Chief BDA	
17 JAN. 1993	
CIRCULATION	
CONTROLE	
SOLAIR	
NUISANCES	<input checked="" type="checkbox"/>
SECRE LIAT	

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES

- 1 M. le Procureur de la République à.....
- 1 M. le Préfet de la Région Préfet du Département
- 1 Général Commandant la Région Aérienne
- 1 AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ LE

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :
BTPROCES - VERBAL
DE
SYNTHESE

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1

C.U. 01958 - PV 00500/93

Nous soussigné : gendarme S L , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme S D , APJ, en résidence à

Le cinq octobre mil neuf cent quatre vingt treize, à dix neuf heures.

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, nous

sommes avisés téléphoniquement par L , Y , demeurant

, qu'il vient d'être témoin d'un phénomène inexplicable.

Il sollicite notre intervention.

Nous nous transportons immédiatement sur les lieux.

----EXPOSE DES FAITS----

Il s'agit de l'apparition d'un objet lumineux non identifié dans la
clairière d'un bois sis au lieu dit , commune de
, coordonnées

----MESURES PRISES----

Nous avons rendu compte des faits à notre commandant de Compagnie à

Un message numéro 1040/93 du 05/10/1993 a été rédigé et adressé aux
autorités habituelles.

----CONSTATATIONS----

Le bois est sis au lieu dit , commune de
distant de 01 kilomètre à l'OUEST de cette agglomération. D'une superficie de 10
hectares, il est entouré de prairies sur tout son pourtour.

Un cabanon, propriété de la famille L est construit à la
lisière de ce dernier. Une clairière est présente au milieu du bois, située au
NORD du cabanon, distante de quelques mètres.

Aucune trace de brûlure n'est visible sur les lieux ou à proximité. Les
hautes herbes présentes en ce lieu ne sont pas couchées. Aucun bris de branches
n'est constaté.

Nous ne remarquons la présence d'aucun objet ou bruit suspect aux abords du
lieu cité par les témoins.

----ENQUETE----

Le 08 octobre 1993, nous adressons une correspondance sous le numéro 1058/93
au service météorologique interregional SUD-OUEST aux fins de
nous communiquer les conditions météorologiques sur et sa proche région
le 05 octobre 1993, aux environs de 19 heures.

(CF PIECE NMR 500/2)

Les A.P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :
BTPROCES - VERBAL
DE
SYNTHESE

C.U. 01958 - PV 00500/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

Le 21 octobre 1993, le service météorologique nous informe que le ciel était couvert, des pluies faibles intermittentes et un vent faible étaient présents. Aucun phénomène suspect n'a été constaté.

(CF PIECE NMR 500/3)

Le 19 octobre 1993, sous le numéro 1092/93 nous adressons une correspondance à monsieur le commandant de la station HERTZIENNE, commune de, aux fins de connaître si un phénomène paranormal a été constaté ou enregistré par leurs services, le soir des faits.

(CF PIECE NMR 500/4)

Le 21 octobre 1993, il nous est fait réponse par le commandant de la dite station, que le 05 octobre 1993 aux environs de 19 heures, aucun phénomène pouvant paraître étrange n'a été observé par le personnel présent à la station.

(CF PIECE NMR 500/5)

Poursuivant nos investigations, nous procédons à l'audition de L D qui nous déclare que :

-le 05 octobre 1993 aux environs de 18 heures 30, il se trouvait en compagnie de son frère et d'un ami au jardin de son père, cultivé à quelque mètres du bois sis au lieu dit

-il a vu dans la clairière de nombreuses lumières de couleur rouge, blanche et bleue à une hauteur d'environ 04 mètres. Il a entendu un bruit, précédé d'un éclair se dirigeant vers le SUD, alors que les lumières ont disparu vers le NORD.

(CF PIECE NMR 500/ 6)

L, Y et P, Y, présents sur les lieux, confirment les dires de L, D

(CF PIECES NMR 500/7 et 8)

De l'enquête effectuée, R, S déclare que le 05 octobre 1993, vers 19 heures, elle a effectivement entendu un bruit, dont elle ne peut définir l'origine.

(CF PIECE NMR 500/9)

Des personnes résidant et travaillant à proximité du lieux des faits, ont été entendues verbalement. Aucune n'a pu nous fournir des renseignements susceptibles d'orienter nos recherches.

Nous précisons que le 12 novembre 1993, un article a été rédigé dans le quotidien, numéro 262 faisant état de faits similaires survenus le 05 novembre 1993 sur les communes de

(CF PIECE NMR 500/10)

---CLOTURE---

De tous les faits relatés ci-dessus, nous en avons dressé le présent

Les A.P.J.

Compagnie :
de
Unité :
BT

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL
DE
S Y N T H E S E

C.U. 01958 - PV 00500/93

N° PIÈCE N° FEUILLET

01 3

procès-verbal à titre de renseignements judiciaires que nous transmettons en double exemplaire au Procureur de la République à tel que le détail en figure au bordereau d'envoi.

Fait et clos à
vingt treize.

, le trente novembre mil neuf cent quatre

Les A.P.J. ,

Compagnie:

Unité:
BT

C.U. 01958 - N° 01058/93

FICHE

DE

CORRESPONDANCE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE

N° FEUILLET

2
TT

Destinataire(s): Monsieur le directeur du centre departemental de la meteorologie
a ----- LIMOGES. ---

Le 09 octobre 1993

Objet: Objet volant Non identifié.

Références: Procès-verbal n°499/93 du 04 octobre 1993.

Suite a l'apparition d'un objet volant non identifié dans un bois sis sur la commune de . nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre un bulletin météorologique du 04 octobre 1993 aux environs de 18 heures.

Ce bulletin nous permettra d'apporter de plus amples précisions au procès-verbal en cours au sujet de cette affaire.

Vu et transmis par le Commandant d'unité Le gendarme L.

signature



SERVICE METEOROLOGIQUE
INTERREGIONAL

Gendarmerie Nationale

, le 21 Octobre 1993

Objet: Demande climatologique.
Réf: Votre courrier du 8/10/1993.

ATTESTATION CLIMATOLOGIQUE

Voici les conditions météorologiques sur _____ et sa proche région (*notamment*
la commune de _____), le 04 Octobre vers 18h00 locales:

- Ciel: couvert.
- Précipitations: pluies faibles intermittentes.
- Températures sous abri: voisine de 14 degrés.
- Phénomènes: néant.
- Vent: faible de Sud-Est.

Le Chef de Centre

G

FICHE
DE
CORRESPONDANCE

1

COMPAGNIE - EXCERXIX

UNITÉ

BT

N° 1092 / 1993

DATE
19/10/93

DESTINATAIRE

Monsieur le Commandant de la Station Hertzienne
de Courvaignes

● OBJET ● RÉFÉRENCE(S) ● PIÈCE(S) JOINTE(S)

O B J E T : Demande de renseignements sur O.V.N.I

R E F E R E N C E : Procès-verbal N° 500/93 du 05/10/93 de
la brigade de

T E X T E :

Monsieur le Commandant, par cette présente, j'ai l'honneur de solliciter vos services pour la demande de renseignements suivante.

En effet, notre unité a enregistré par procès-verbal N° 500/93 du 05/10/93 une procédure concernant une éventuelle présence d'O.V.N.I. sur notre circonscription.

Je vous serais gré de vouloir bien me faire parvenir éventuellement un bulletin météo concernant la période comprise entre 18 H 00 et 20 H 00 le 05/10/1993, ainsi que les éventuels phénomènes paranormaux que votre station aurait pu enregistrer.

Les faits se seraient déroulés aux coordonnées U.T.M suivantes:
aux environs du lieu-dit

Gend: L , A.P.J.

VU ET TRANSMIS PAR LE
COMMANDANT D'UNITÉ

N° 656.8.006

CM. N° 11400 DN/GEND. OR/OM-EMP/SERV. DU 21.07.74

CLASS: 33.08

Fin 2 OM

Reçu le: 20 OCT. 1993

Signature:

Faire retour à l'issue.

ARMEE DE L'AIR

le 21 OCT 93

Station hertzienne

Le Major N Chef de
la station hertzienne de

à

Mr le Commandant de brigade de

Objet : Renseignements sur O.V.N.I.**Référence** : Fiche de correspondance N° 1092/1993 du 19.10.93

Suite à votre demande de renseignements, j'ai l'honneur de vous communiquer les faits suivants.

Le 05/10/93 vers 20H00 le sous-officier de permanence a reçu un appel téléphonique de la gendarmerie lui demandant si d'étranges lueurs étaient visibles depuis la station. Il a immédiatement envoyé une patrouille à l'extérieur avec pour consignes d'observer le ciel. Au retour, le chef de patrouille a signalé un ciel couvert avec forte pluie, orage éloigné avec de nombreux éclairs dans plusieurs directions.

A 20H30, l'orage menaçant de plus en plus, le technicien de permanence a provoqué le démarrage du groupe électrogène à titre préventif.

Aucun phénomène pouvant paraître étrange n'a été observé par le personnel présent à la station.

Le chef de Station

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 01958 - PV 00499/93

N° PIÈCE

N° FEUILLET

06

1

Nous soussigné : gendarme S D APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à B dans notre véhicule, entendons:

L D, 30 ans,

né le FRANCE,
demeurant

fils de
célibataire, Sans profession, nationalité française,

qui déclare le six octobre mil neuf cent quatre vingt treize
à onze heures:-----

---Le 05 octobre 1993 aux alentours de 18 heures 30, je me trouvais au jardin
de mon père sis au lieu dit , commune de
en compagnie de mon frère Y , de P , Y , de G , J et
de B , F -----

---Ce jardin est entouré de bois, j'ai aperçu dans la clairière du bois qui se
trouve le plus au NORD de nombreuses lumières de couleurs rouges, blanches et
bleues sur une hauteur approximative de 04 mètres et sur une longueur d'environ
100 mètres.-----

---Peu de temps après, j'ai entendu un bruit, comme une explosion qui a précédé
un éclair.-----

---Cet éclair s'est dirigé vers le SUD, alors que les lumières sont parties
vers le NORD.-----

---S.I : Durant tout le temps où nous nous trouvions au jardin, il n'y a pas eu
de phénomène d'orage.-----

---S.I : Ce phénomène a commencé à 18 heures 30 et s'est terminé à 19 heures.---

---S.I : Nous nous trouvions dans notre état normal, nous n'avions pas consommé
d'alcool.-----

---Je confirme mes dires. De plus, lors de notre présence à proximité du lieu du
phénomène, nous n'avons constaté aucun incendie. C'est la première fois en 15
ans que je constate de tels faits, alors que nous nous rendons régulièrement à
ce jardin.-----

A le six octobre mil neuf cent quatre vingt treize, à onze heures
trente minutes:

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

C.U. 01958 - Pv 00499/93

04

Nous soussigné : gendarme S D APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

Li Yi, 28 ans,

né le FRANCE,

demeurant

fils de

célibataire, C.E.S , nationalité française,

qui déclare le treize octobre mil neuf cent quatre vingt treize
à quatorze heures vingt cinq minutes:"--------Le 05 octobre 1993, aux environs de 19 heures, je me trouvais au jardin de
mon père sis au lieu dit ' , commune de

, en compagnie de mon frère D. et d'amis.-----

---A l'intérieur du bois qui se trouve au NORD de la propriété de mon père,

j'ai aperçu une lumière qui s'est allumée. Par la suite, c'est plusieurs
lumières qui s'intillaient, elle étaient de couleur bleu, blanc et orange.------Par la suite, nous avons entendu un bruit, ressemblant à un coup de
tonnerre, précédant un éclair qui est apparu dans le ciel sur une distance égale
à 300 mètres au dessus des arbres. Les lumières ont alors disparu.--------Nous avons avisé les services de Gendarmerie, auxquels, nous avons relaté
les faits. Deux gendarmes se sont déplacés sur les lieux.--------S.I : Cet éclair est parti en direction du NORD. Il n'y avait ^{pas} de phénomène
d'orage lorsque nous nous trouvions au jardin.--------S.I : Nous avons consommé trois bières chacun dans l'après-midi et un verre
de pastis dans la soirée.-----

---Je confirme mes dires, qui n'ont pas été imaginés.-----

A , le treize octobre mil neuf cent quatre vingt treize, à
quatorze heures quarante cinq minutes;Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L.A.P.J.

Compagnie :
de
Unité :
BT

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 01958 - Pv 00500/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
08	1

Nous soussigné : gendarme S LI , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

Pi Yi , 29 ans,

né le FRANCE,

demeurant

fils de

célibataire, Maçon, nationalité française,

qui déclare le six octobre mil neuf cent quatre vingt treize

à dix neuf heures et dix minutes:"

"" Le 05/10/1993 vers 19 heures 00 je me trouvais en compagnie des nommés, L , Y et D , B , F et G , J ,

Nous étions à proximité du jardin de MR L père. Ce dernier est implanté au lieu-dit commune de

Au moment où nous nous trouvions dans le cabanon situé à côté du jardin, la lumière intérieure étant allumée, François a déclaré, "la lumière du cabanon porte bien loin".

Nous n'avons pas prêté attention dans l'immédiat. Par la suite nous sommes sortis du cabanon et LI , Y a constaté la présence de nombreuses lumières dans les arbres. Plus précisément je précise que les lumières de couleur orange, blanche et bleue se trouvaient à proximativement à 4 mètres du sol. Certaines se trouvaient presque au ras du sol. J'ajoute que toutes ces lumières se trouvaient en vrac dans le bois.

Dans un premier temps, Y et J se sont dirigés en direction de ces lumières et après avoir marché sur environ 20 mètres, ils ont fait demi tour. Je précise que L , Y a eu très peur à ce moment là. Puis ils nous a dit de quitter les lieux. Ce que nous avons fait.

Nous nous sommes dirigés en direction de l'agglomération de plus précisément vers le domicile de Y

Lors de notre arrivée chez Y ce dernier a avisé la gendarmerie de des faits, il devait être 19 heures 00 au moment de son appel.

Par la suite Y et son frère Dominique se sont à nouveau rendus sur les lieux en voiture.

Juste avant d'arriver à nouveau à la cabane du jardin, à environ 30 mètres de cette dernière, je suppose avoir entendu une forte détonation qui ne ressemble nullement à un coup de tonnerre.

Je confirme qu'à ce moment j'ai entendu une seule détonation. Si cela avait été un orage je pense que j'aurais du entendre plusieurs coups.

Juste après cette détonation, je ne suis pas en mesure de vous dire si un éclair a eu lieu.

Je confirme que ce soir là, vers 19 heures 00, il pleuvait, mais il n'y avait pas d'orage.

Par la suite nous nous sommes transportés sur les lieux et je n'ai remarqué La personne entendue L'A.P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :
BT

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

08

2

C.U. 01958 - PV 00500/93

aucun fait anormal ni dégât apparent.

J'affirme que le phénomène de lumières a été présent de 18 h 30 à 19 h 00 le 05/10/1993. Je le confirme.

A le six octobre mil neuf cent quatre vingt treize, à ---
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~

I
 UNITÉ
 BT

PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)
 500 / 1993

PROCÉDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
 DE
 T E M O I N

N° PIÈCE N° FEUILLET

9 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Celles de la pièce n° 1.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour, six octobre mil neuf cent quatre vingt treize à quinze heures trente

nous soussigné(s), gendarme, L , S de la compagnie de en résidence à la
 brigade de Agent de police judiciaire
 vu les articles20 et 78..... du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 R , S

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 F, née

FILIATION ← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE
 Fille Célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 --- Demeurant au lieu-di commune de
 , étudiante.
 --- Nous trouvant au domicile de la personne.
 --- Comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui enten-
 du séparément nous déclare à quinze heures trente minutes.
 "" Le 05/10/1993 je me trouvais à mon domicile.
 Vers dix neuf heures, je pense, j'ai effectivement entendu un
 grand bruit, genre explosion ou coup de tonnerre.
 Etant d'un tempérament peureuse, je ne suis pas sortie.
 J'ai de suite pensé à l'orage.
 Je ne suis pas en mesure de confirmer si ce bruit provenait
 d'un coup de tonnerre ou d'autre chose.
 Je précise quand même que si c'était l'orage, il n'y aurait pas
 eu qu'un seul coup mais plusieurs.
 Le phénomène que j'ai entendu a duré environ quelques secondes.
 Mais je ne suis pas sortie de chez moi pour voir ce qu'il se pas-
 sait.
 Je ne suis pas en mesure de vous fournir plus de renseignements
 Le six octobre mil neuf cent quatre vingt treize à quinze heures
 quarante cinq minutes.
 Lecture faite par moi des renseignements de l'état-civil et
 de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajou-
 ter ou à y retrancher.
 La personne entendue: L'A.P.J.
 (A signé au carnet de déclarations)

ARTICLE

EN DATE DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 1993.

NUMERO JOURNAL : 262.

Ovni dans le ciel de la

Vendredi soir 5 novembre, plusieurs personnes ont observé la présence dans le ciel de la d'un mystérieux objet lumineux.

Il a été aperçu dès 20 heures par plusieurs habitants de la commune de sortant d'une réunion. Il a ensuite été observé pendant près d'une heure (à partir de 21 h 30) par trois personnes demeurant au village de " ", commune de

Les descriptions des divers témoins, dont certains n'ont eu aucun contact entre eux, sont concordantes.

L'objet lumineux se trouvait dans le ciel dans la direction du sud. Il avait la forme d'un disque à peu près de la taille « d'un manège forain pour enfants ». Sur le pourtour du disque, à l'intérieur, se trou-

vaient à intervalles réguliers des cercles (selon certains), des damiers (selon d'autres), lumineux. La lumière émise n'était pas éclatante mais plutôt diffuse quoique très visible. L'objet tournait sur lui-même dans le sens des aiguilles d'une montre. Il se rapprochait et s'éloignait, ne paraissait pas se situer très haut dans le ciel. Les habitants de " " l'ont observé jusqu'à sa disparition dans le brouillard vers 22 h 30.

Aucune des personnes ayant vu le phénomène n'a eu le réflexe d'avertir la gendarmerie ou la mairie.

Ballon-sonde ? Satellite ? Phénomène lumineux ? Vaisseau mystérieux venant d'un autre monde ? Les éléments précis manquent pour se prononcer.

NUMÉRO
D'ORDRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES

1 Monsieur le Ministre de la
Défense à.....

1 Direction de la Gendarmerie
Nationale, Bureau Défense-
Opérations à.....